

## PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

### LES PLUS

- ◆ Des prestations délivrées par une compagnie indépendante.
- ◆ Une gestion personnalisée.
- ◆ Un réel savoir-faire dans la relation avec les assurés.
- ◆ Le confort d'une relation de proximité.
- ◆ Une offre modulable.
- ◆ L'assistance transmission ou cession d'entreprise : prix de l'innovation Profideo décerné en décembre 2017.



Et vous, êtes-vous bien protégé ?  
Pour plus d'informations, contactez votre courtier conseil

CABINET LASSUREUR  
5 PASSAGE MARCILLY  
71100 CHALON SUR SAONE  
TEL 0950220200  
conseil@juridiqueassurances.com  
ORIAS 09051556

**APIVIA**  
groupe Macif

Gestionnaire et distributeur : Apivia IARD - SAS au capital de 1 100 000 euros - RCS Tours 537 615 684 - ORIAS n° 11 064 252 (www.orias.fr) - Siège administratif : 7 rue Saint-Jacques, 86100 Châtellerault - Siège social : 108, rue Ronsard, Espace Tours Synergie, 37100 Tours.  
Assureur : Cfdp Assurances - SA au capital de 1 692 240 € - Entreprise régie par le code des assurances - RCS Lyon 958 506 156 B - Siège social : Immeuble l'Europe, 62 rue de Bonnel, 69003 LYON. Apivia IARD et Cfdp Assurances exercent sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. - Photos : istock - Document non contractuel - ref D\_PJ-PRO\_20201007\_1

Faites appel à un spécialiste  
pour défendre vos droits



PROTECTION JURIDIQUE  
PROFESSIONNELLE

**APIVIA**  
groupe Macif

# Un accompagnement personnalisé

Vous êtes chef d'entreprise, travailleur indépendant et souhaitez bénéficier d'un accompagnement juridique en cas de litige survenu dans le cadre de votre activité professionnelle.

La **Protection juridique professionnelle Apivia** vous apporte, ainsi qu'à vos salariés, un conseil spécialisé et intervient à vos côtés pendant toute la durée de votre litige, en 4 étapes :

## 1 Vous informer

- Un service juridique en ligne vous permet d'accéder à un premier niveau d'information.
- Une équipe de juristes qualifiés se tient à votre disposition au téléphone pour envisager avec vous des solutions concrètes.
- Un conseiller vous reçoit sur simple rendez-vous, dans près de quarante villes de France.

## 2 Rechercher une solution amiable

Un juriste dédié intervient directement auprès du tiers pour négocier une solution à l'amiable. **70% des conflits se résolvent à l'amiable pour la plus grande satisfaction des assurés !**

## 3 Vous accompagner dans la phase judiciaire

L'avocat de votre choix est missionné et votre juriste suit toutes les étapes de votre dossier. Les frais de procès, honoraires d'avocats et d'experts vous sont remboursés (dans la limite des montants contractuels).

## 4 Faire exécuter la décision de justice

Les frais et honoraires d'un huissier intervenant auprès de votre adversaire débiteur sont pris en charge.



# Des garanties dans tous les domaines de droit

La **Protection juridique professionnelle Apivia** intervient aussi bien pour la protection des personnes physiques que pour celle de l'activité de l'entreprise, notamment lors d'un conflit avec un salarié, un client, fournisseur.

Elle propose **deux formules de garanties**, au choix :

## SÉRÉNITÉ Pro

**Protection des personnes physiques** : vous ou l'un de vos salariés êtes poursuivi devant les tribunaux répressifs, victime d'injures, de dommages corporels, vous perdez des points sur votre permis de conduire.

**Usurpation d'identité, détournement de données personnelles**

**Cyberattaque** : vol ou piratage de vos données informatiques.

**Complément d'assurances** : vos garanties de responsabilité civile sont inopérantes, vous subissez un dommage matériel ou immatériel pour lequel vous n'êtes pas garanti.

**Protection sociale** : litige vous opposant à la CPAM, la Médecine du travail, la DIRECCTE.

**Protection prud'homale** : conflit individuel de travail vous opposant à un salarié.

**Protection commerciale** : litige avec un client, fournisseur, concurrent.

**Protection patrimoniale** : litige avec un bailleur, copropriétaire, voisin, organisme bancaire, de crédit ou d'assurances, prestataire de service.

**Protection administrative** : vous êtes confronté à des problèmes avec les services publics et collectivités territoriales (Autorité de la concurrence, Défenseurs des droits, DGCCRF, CNIL...)

**Protection de votre parc automobile** : achat, vente, utilisation de véhicule terrestre à moteur.

**Protection fiscale** : vous contestez un redressement.

**Protection du permis de conduire du chef d'entreprise.**

## PREMIUM Pro

Garanties SÉRÉNITÉ auxquelles s'ajoutent :

**Assistance « e-réputation »** : prestation d'assistance délivrée par un médiateur en cas de mise en cause publique dans un espace d'échange en ligne (réseaux sociaux, blogs, forums).

**Communication média** : prestation en cas de mise en cause sur un support de communication écrit, audiovisuel, télématique autre que les réseaux sociaux, blogs, forums.

**Transmission ou cession d'entreprise**

**Recouvrement des créances**

## OPTION Pro<sup>2</sup>

Les montants contractuels de prise en charge sont prévus par juridiction. En souscrivant l'option Pro<sup>2</sup>, vous doublez ces montants.

◆ Jusqu'à 55 784 euros HT par sinistre

